

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 21 décembre 2022 complétant l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales)

NOR : ECO02236941A

Publics concernés : ménages et collectivités territoriales faisant partie des échantillons des enquêtes statistiques, services mettant en œuvre des enquêtes statistiques.

Objet : complément au programme des enquêtes statistiques auprès des ménages et collectivités territoriales de l'année 2023.

Notice : cet arrêté liste les enquêtes statistiques auprès des ménages et des collectivités territoriales des services publics pour 2023. Il précise le service enquêteur en charge de l'enquête et désigne les enquêtes obligatoires. Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr).

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Références : l'arrêté peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu le décret n° 2013-34 du 10 janvier 2013 modifiant le décret n° 2009-318 du 20 mars 2009 relatif au Conseil national de l'information statistique, au Comité du secret statistique et au Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux modalités d'organisation du Comité du label de la statistique publique ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2022 portant approbation du programme d'enquêtes statistiques d'initiative nationale ou régionale des services publics pour 2023 (enquêtes auprès des ménages et des collectivités territoriales) ;

Vu les avis délivrés par le Comité du label de la statistique publique et disponibles sur le site du CNIS pour chaque enquête (www.cnis.fr),

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le programme d'enquêtes statistiques des services publics et des autres services producteurs d'information statistique pour 2023, tel qu'approuvé par l'arrêté du 24 octobre 2022 susvisé, est complété par l'annexe ci-après.

Art. 2. – Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 21 décembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :

La secrétaire générale,

K. BERGER

ANNEXE

PROGRAMME D'ENQUÊTES STATISTIQUES DES SERVICES PUBLICS
AUPRÈS DES MÉNAGES ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR 2023

Dès disponibilité, l'avis d'opportunité, l'avis de conformité, l'avis d'examen ainsi que le descriptif des enquêtes sont consultables sur le site du CNIS (www.cnis.fr)

1. Enquêtes d'intérêt général et obligatoires

1.A. Enquête d'initiative nationale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête « Histoire de Vie et Patrimoine 2023 »	Ponctuelle	INSEE

(*) Voir liste des producteurs.

Emploi, qualification et revenus du travail	Périodicité	Producteur (*)
Enquête Tracov 2	Ponctuelle	DARES
Enquête « Collecte de la base de sondage de l'enquête Génération 2021 »	Ponctuelle	CEREO

(*) Voir liste des producteurs.

Services publics et services aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Panel d'élèves du premier degré recruté en 2011	Annuelle	DEPP
Enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité 2023 »	Annuelle	SSMSI

(*) Voir liste des producteurs.

2. Enquêtes d'intérêt général

2.A. Enquête d'initiative nationale

Services publics et service aux publics	Périodicité	Producteur (*)
Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens	Ponctuelle	DEPP

(*) Voir liste des producteurs.

2.B. Enquête d'initiative régionale

Démographie et questions sociales	Périodicité	Producteur (*)
Enquête sur la pratique du breton	Ponctuelle	Ville de Carhaix-Plouguer et OPLB

(*) Voir liste des producteurs.

Liste des producteurs

Sigle du producteur	Intitulé du producteur	Ministère ou ministère de tutelle le cas échéant
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance	Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
SSMSI	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure	Ministère de l'intérieur
CEREO	Centre d'études et de recherches sur les qualifications	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.
OPLB	Office public de la langue bretonne	Établissement public de coopération culturelle